



Séance du 29 avril 2004

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2004

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du IX^{ème} arrondissement, et la vice-présidence de M. François Loyer, secrétaire général.

Assistent à la séance :

M. Jacques Bravo, président de la séance, M. François Loyer, secrétaire général, M^{me} Dominique Alba, M^{me} Béatrice de Andia, M. Jean-Yves Autexier, M. Michel Balard, M. Guy Bellargent, M^{me} Dominique Bertinotti, M^{me} Florence Bourillon, M. Jean-Alain Brumauld, M. Pierre Casselle, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Marie-Andrée Corcuff, M. Jean Dérens, M. Thierry de l'Epine, M. Jean-Pierre Epron, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Pierre Gatignon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Pierre Joste, M. Maurice Laurent, M. Michel Le Moël, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M. Bernard Marrey, M^{me} Caroline Mathieu, M. Philippe Meyer, M. Olivier de Monicault, M. François Monnier, M. Thierry Paquot, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. Bernard Rouleau, M. Michel Schulman et M. Jean Vuillermoz.

Excusés :

M. Jean-Pierre Babelon, M. Bernard Billaud, M. François Chaslin, M^{me} Françoise Choay, M^{me} Dominique Hervier, M. Patrick Périn, M. Daniel Rabreau.

Ordre du jour :

- Actualités : *suivi des vœux et informations diverses.*
- Communications scientifiques consacrées à l'archéologie par M. Marc Viré sur les fouilles récentes menées au lycée Henri IV et par M. Philippe Marquis sur la question des origines de Paris.
- Demandes de démolition.

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

14-16 RUE DE SAVOIE, 6^e ARR.



© Marc LELIEVRE, DHAAP

Il s'agit d'un bel immeuble de la fin du XVIII^e siècle dont le pétitionnaire souhaite démolir le comble en vue de sa surélévation. Or le toit a conservé son état d'origine avec ses lucarnes anciennes et son asymétrie typique de l'architecture antérieure au XIX^e siècle. La Commission s'y est opposée en émettant un vœu en mars 2004. A la lumière de deux nouvelles propositions de l'architecte, **la Commission réitère son vœu en faveur du maintien de la toiture actuelle.**

14-16 RUE DE COURCELLES, 58 BIS RUE LA BOETIE ET 12 VOIE F/8, 8^e ARR.

Suite au vœu défavorable émis par la Commission en février 2004, concernant la démolition de la verrière du hall de cet immeuble des années 1930, une nouvelle proposition lui est soumise. Elle consiste à supprimer le puits de lumière qui se trouve au-dessus de la verrière et à le remplacer par un éclairage artificiel. Si cette alternative n'est pas entièrement satisfaisante et rappelle fortement le cas de l'hôtel Solvay à Bruxelles (où la campagne de restauration menée il y a deux ans a permis la restitution du puits de lumière initial), elle permet en revanche de conserver et de restaurer la verrière et le hall, ainsi que les ascenseurs et la ferronnerie.



La Commission lève donc le vœu.

© Christian RAPA, DHAAP

161 BOULEVARD HAUSSMANN, 8^e ARR.



© Christian RAPA, DHAAP

Confirmant le vœu défavorable émis par la Commission en février 2004 contre la transformation des tabatières en lucarnes et en réponse au souhait de clarifier ce cas de figure classique dans l'architecture haussmannienne, les récentes études universitaires réalisées sur cette époque ont permis d'établir avec certitude l'interdiction des lucarnes au profit des tabatières dans les prescriptions architecturales du préfet Haussmann. Par conséquent, suite à une concertation avec le pétitionnaire, les tabatières isolantes seront privilégiées..

La Commission approuve donc le nouveau projet permettant de conserver la pente actuelle du toit de l'immeuble.

16-18 AVENUE GABRIEL, 41 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 8^e ARR.

L'avis défavorable émis par la Commission en mars 2004 concernant la construction d'un bâtiment dans le jardin de l'Ambassade des Etats-Unis *est maintenu* en raison de la localisation du jardin en zone inondable que régit le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). A cela s'ajoute le classement au titre des sites Historiques.



© DHAAP

25-29 PLACE DE LA MADELEINE, 9 RUE DE CASTELLANE, 11 RUE TRONCHET, 8^e ARR.



© Christian RAPA, DHAAP

La Commission a émis un vœu en février 2004 pour la conservation du tambour de l'escalier de l'immeuble et pour la mise en valeur des pavés de verre permettant l'éclairage des galeries du garage Palacio conçu en 1932 par Marcel Hennequet. Suite à une concertation avec le pétitionnaire, les pavés de verre seront remplacés, compte tenu de leur état extrêmement dégradé, par des éléments rigoureusement similaires permettant de retrouver l'ambiance initiale.

La Commission approuve donc le nouveau projet.

21-27 BOULEVARD SAINT-JACQUES ET 2-4 RUE DAREAU, 14^e ARR.

Le vœu émis en février 2004 pour la conservation de l'escalier monumental de ce bâtiment à usage de bureaux, construit en 1932 par Charles Lévêque, *a été suivi* par l'investisseur qui a modifié ses plans afin de le conserver et de le mettre en valeur.



© Christian RAPA, DHAAP

83-85 AVENUE KLÉBER ET 11BIS-13 RUE DE MAGDEBOURG, 16^e ARR.

Faisant suite à la demande d'effectuer une visite des deux immeubles datés des années 1880 lors de la séance du 9 mars 2004, le DHAAP s'y est rendu et a constaté que le bâtiment ne comportait plus aucun décor intérieur cohérent, à l'exception de quelques cheminées et moulures. Le pétitionnaire s'engageant à conserver les rares éléments d'origine subsistants, *la Commission ne s'oppose pas au projet de transformation* en résidence hôtelière de l'ensemble.



© Marc LELIEVRE, DHAAP

Informations diverses

PROMOTION DES RECHERCHES UNIVERSITAIRES

La Fédération des sociétés historiques de Paris et d'Ile-de-France a lancé une demande auprès des universitaires pour susciter des études sur l'histoire de Paris. Dans cette démarche d'émulation, la Ville de Paris lance également un appel à candidature pour des étudiants ou des chercheurs en proposant des bourses concernant un grand nombre de domaines tels que le patrimoine, l'environnement ou encore le développement durable.

SUPPRESSION DES GRILLES D'ARBRES

La Commission s'interroge sur la suppression des grilles d'arbres dessinées par Alphand sous Haussmann. Les Architectes des Bâtiments de France, qui ont été consultés, ont émis un avis défavorable à leur suppression dans les sites protégés et les abords des monuments. Il serait souhaitable de préserver ce mobilier urbain parisien, qui fait partie intégrante du paysage haussmannien.

PRÉSENTATION DES PROJETS DES HALLES



© DHAAP, Marc LELIEVRE

Certains membres de la Commission souhaiteraient mieux connaître les quatre projets en concours pour les Halles afin qu'ils puissent en débattre. Ce sujet touche en effet à la fois à la question de l'intégration d'une nouvelle construction dans le contexte urbain et aussi à celle de l'héritage patrimonial des années 1970 susceptible d'être conservé. Un dossier sur ce sujet sera donc présenté lors d'une prochaine séance.

73 RUE SAINTE-ANNE, 2^e ARR.

Il ne reste plus qu'un balustre tourné de cet escalier datant du XVIII^e siècle, ce qui amène au constat de la disparition dramatique des escaliers.



© DHAAP

L'AVENIR DE L'HÔTEL-DIEU

La partie hospitalière de l'Hôtel-Dieu est menacée de fermeture au profit du Palais de Justice. La Commission devra réfléchir, d'une part, à la fonction de l'Hôtel-Dieu, qui porte une grande signification affective pour tous les Parisiens, et d'autre part, à la valeur architecturale du bâtiment possédant une très belle cour ainsi qu'une façade intéressante du côté du parvis de Notre-Dame. Sans que soit remise en cause sa fonction, cet édifice pourrait facilement être valorisé.

64 AVENUE MARCEAU, 16^e ARR.

L'hôtel particulier réalisé en 1879 par l'architecte Brouty pour le comte de Breteuil, qui a été fortement remanié. A l'extérieur, il a été surélevé et, à l'intérieur, sa transformation en bureaux a supprimé les décors. La Commission est consultée sur l'escalier de style Louis XVI qui semble dater des années 1920 et qui s'interrompt brutalement au 1^{er} étage. Considérant les trop grandes modifications intérieures et le faible intérêt architectural de l'escalier, **la Commission ne s'oppose pas à sa démolition.**



© DHAAP

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE AU GÉNÉRAL DUMAS, 133 BOULEVARD MALESHERBES, 17^e ARR.

Il s'agit d'une statue de la fin du XIX^e siècle sur laquelle sera apposée la plaque commémorative dont le texte est le suivant : « *A la mémoire de Thomas Alexandre David de la Pailletterie, dit Alexandre Dumas – 1762-1806, père du romancier. Né esclave en Haïti, il fut le premier officier d'origine africaine à obtenir le grade de général de l'Armée Française.* »

72 ET 80 BOULEVARD ROCHECHOUARD, 18^e ARR.

Le Trianon et l'Elysée-Montmartre sont deux salles qui participent à l'histoire des divertissements parisiens dès le début du XIX^e siècle, et dont les qualités architecturales, ornementales et acoustiques sont indéniables (voir l'ouvrage de MM. Léri et Lépidis, *Montmartre*, 1985, éditions Verger). Compte tenu de l'intérêt patrimonial de ces lieux de spectacle et du risque de dégradations auquel ils sont exposés, **la Commission émet un vœu en faveur de leur restauration et de leur mise en valeur.**



© Christian RAPA, DHAAP

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

« Fouilles récentes au lycée Henri IV »

Par M. Marc Viré

Ingénieur, archéologue à l'INRAP et chercheur associé au CNRS, Marc Viré présente un exposé sur l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève. Dans le cadre des travaux de restauration du lycée Henri IV, la démolition de deux murs de refend a permis la découverte de très nombreux éléments sculptés, taillés et polychromes.

Le cadre historique : le monastère a fait l'objet d'une reconstruction au début du XI^e siècle puis à la fin du XII^e siècle comprenant la restauration du réfectoire, de la chapelle Notre-Dame aux Cloîtres et du Chapitre. En 1673, le réfectoire et la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde sont intégrés aux nouveaux bâtiments. Enfin, en 1806, la reconversion de l'ensemble en lycée impérial entraîne de nombreuses modifications.

La fouille : les plus importantes découvertes sont des pierres tombales polychromes dont celle de Jean de Crépon, chantre de l'abbaye mort en 1420. Au moment de la démolition des murs, certains éléments architecturaux datant de la fin du XII^e siècle ont été retrouvés, permettant de reconstituer une chapelle, de couleur rouge et or, couverte de voûtes sexpartites. Notons que les voûtains ne sont pas constitués de pierre mais d'éléments de plâtre armé sur des moellons, correspondant à un véritable savoir-faire parisien.

Hypothèses et datation : grâce à l'analyse stylistique, il est possible de confirmer que les travaux de la chapelle et du réfectoire correspondent aux années 1180-1190. Quant aux quatre murs de soutènement de la chapelle, ils sont antérieurs aux voûtes et datent de l'an 1000.

« La question des origines de Paris »

Par M. Philippe Marquis, archéologue au DHAAP

Il convient de présenter un état actualisé des connaissances sur les origines de Paris, d'après les articles rendant compte des découvertes faites à Nanterre par les archéologues de l'INRAP, relançant le débat de la localisation exacte de Lutèce. En effet, la présence d'un important site, occupé dès la fin du IV^e siècle avant J.-C. et abandonné au début de la période gallo-romaine à Nanterre, remettrait en cause la localisation de la cité décrite par César dans *La guerre des Gaules* sur le territoire de la ville de Paris. Les fouilles de 2003, conduites par Antide Vian, mettent en évidence des vestiges de voirie qui correspondraient à un quartier d'une agglomération gauloise qui aurait été aménagée au I^{er} siècle avant J.-C. Dès lors l'archéologue a formulé l'hypothèse qu'il s'agissait d'une partie de l'*oppidum* très vaste de la cité dont la datation correspond à la mention de César. Les récentes fouilles effectuées à Paris même permettent de s'interroger sur la localisation de la Lutèce gauloise, traditionnellement placée sur l'île de la Cité. Ainsi les sites de Bercy, des bords de Seine, de l'île aux Cygnes et du Musée des Arts premiers, ont révélé la présence d'occupations importantes sur les berges depuis la Préhistoire. Ces découvertes amènent à penser que l'île de la Cité n'était pas forcément le grand *oppidum* des Parisis qu'on a pu imaginer et incitent à réfléchir de façon générale sur le passé très ancien de Lutèce et son éventuel déplacement sur plusieurs sites distincts à travers le temps..

DEMANDES DE DEMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre les 1^{er} et 28 février 2004 à la Direction de l'Urbanisme.

Sur 57 demandes, 10 dossiers ont été examinés par la Commission du vieux Paris.

Démolitions totales

5-9 RUE NIEPCE, 14^e ARR.

SHON à démolir : 240 m²

Le pétitionnaire demande la démolition de deux maisons sans grande valeur architecturale. *A priori*, la Commission ne s'oppose pas à ce choix. Toutefois, un grand immeuble de six étages sera construit à la place, modifiant considérablement l'ambiance générale de cette rue. La Commission décide donc de suggérer aux services instructeurs du permis de construire de favoriser l'érection d'un édifice ne bousculant pas à ce point les gabarits et le rythme parcellaire. Elle émet donc un **vœu pour que le futur projet respecte la volumétrie des bâtiments actuels par égard à l'environnement général.**



© Christian RAPA, DHAAP

15 RUE JOUVENET, 16^e ARR.

SHON à démolir : 1 113 m²

Ce dossier déjà étudié en Commission porte sur une demande de démolition d'un ensemble de bâtiments comprenant une maison de quatre étages datant de la fin du XIX^e siècle coincée entre deux bâtiments plus récents. Les membres de la Commission s'accordent à penser que **la démolition totale n'est pas à proscrire** dans la mesure où les projets futurs seront de même gabarit.



© Christian RAPA, DHAAP

Démolitions partielles

234-236 BOULEVARD DE LA VILLETTE, 19^e ARR.

SHON à démolir : 1 141 m²



© Christian RAPA, DHAAP

Deux immeubles sont menacés de démolition. Le pétitionnaire prétend conserver l'une des deux façades renfermant dans des niches deux intéressantes statues datant des années 1840. Afin d'éviter une démolition inopinée de la façade lors de cette opération, **la Commission émet un vœu pour la conservation de cette façade et sa mise en valeur compte tenu de sa qualité architecturale.**

Restructurations lourdes

11 RUE DE LA PAIX, 2^e ARR.

SHON à démolir : 1 008 m²



© Christian RAPA, DHAAP

Siège historique du bijoutier Cartier, le bâtiment a été très transformé. L'intérieur et le système distributif ont totalement disparu dans une succession d'opérations de « façadisme ». Par conséquent, *l'édifice ne présentant plus d'enjeu patrimonial, la Commission ne s'oppose pas à ces importantes démolitions.*

25-25B RUE DE LA VILLE L'ÉVÊQUE ET 30-30B RUE DE SURENE, 8^e ARR.

SHON à démolir : 391 m²

Pour ce bâtiment, datant de 1925 et construit par les architectes Paul Boyer et Charles Bonnel, *la Commission tolère la réhabilitation* dans la mesure où l'immeuble a déjà été fortement transformé et ne correspond plus à son état d'origine.



© Christian RAPA, DHAAP

Modifications et adaptations du bâti

31-39 BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 1-5 RUE DE LA COSSONNERIE ET 50-56 RUE SAINT-DENIS, 1^{er} ARR.

SHON à démolir : 13 m²



© Christian RAPA, DHAAP

Le grand ensemble de la Cour Batave datant du règne de Louis XVI a en partie disparu avec les opérations de percement du boulevard de Sébastopol sous le Second Empire. Le projet concerne le réaménagement d'un commerce situé à l'angle de la parcelle et ne porte pas atteinte à ce site majeur pour l'histoire de l'architecture française ; *la Commission ne s'y oppose donc pas.*

75 RUE GALANDE, 5^e ARR.

SHON à démolir : 1 m²

Il s'agit d'une démolition partielle de plancher des combles d'un pittoresque bâtiment du début du XX^e siècle en vue de sa surélévation. *Cette construction ne présentant aucun enjeu patrimonial, la Commission ne s'oppose pas à ce projet.*



© Christian RAPA, DHAAP

4 RUE BRÉA ET 21 RUE VAVIN, 6^e ARR.

SHON à démolir : 16 m²



Le bâtiment d'un étage est couvert d'une terrasse en plomb. La démolition des planchers en vue de sa surélévation porte peu atteinte au bâtiment mais on peut regretter la disparition d'un passé ancien dans l'îlot Bréa-Vavin déjà fortement transformé. ***La Commission ne s'oppose pas à la démolition de la terrasse et à la surélévation de la façade.***

© Christian RAPA, DHAAP

2 RUE DE SEINE ET 6-8 RUE DE SEINE, 6^e ARR.



© Christian RAPA, DHAAP

Il s'agit du projet de démolition d'un escalier de service en vue de l'installation d'un ascenseur dans un immeuble inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. ***La Commission ne s'oppose pas à la démolition de cet escalier de service*** mais veille à la conservation du bel escalier principal qui date de 1820 et ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale.

42 AVENUE GEORGE V, 6X PLACE HENRY DUNANT, 68 RUE FRANCOIS I^{er} ET 19 RUE QUENTIN BAUCHART, 8^e ARR.

SHON à démolir : 22 m²



© Christian RAPA, DHAAP

Cet immeuble d'angle et son décors, réalisés par Charles Richardière en 1870 et ont été transformés en 1893 par l'architecte Stephen Sauvestre qui a ajouté une balustrade en pierre a créé un double étage de combles conformément au règlement de 1844. Le pétitionnaire propose désormais de dissimuler le décor actuel derrière des lambris et de démonter les cheminées anciennes. Cette solution est jugée hypocrite par la Commission qui ***n'accepte pas cette dénaturation en émettant un vœu en faveur de la préservation des décors dans les travaux d'aménagement.***

La prochaine séance est fixée au mardi 18 mai 2004.